



## Conseil Syndical du 25 Novembre 2024

**Présents : Allison MUGNIER, Marie-Claire BARBIER, Monique MICHAUD, Pierre CANALE, Christiane MOUCHET, Samuel TOUTAIN, Olivier ROGNARD.**

- **Présentation de la nouvelle directrice : Madame VILLACANAS**

Elle a déjà rencontré différents élus lors de précédentes réunions pour la Micro-Crèche, elle fait un point rapide sur son parcours et sa prise de fonction.

- **Présentation des Lignes Directrices de Gestion :**

Ce document est obligatoire depuis 2019.

Il a pour but de structurer la politique des Ressources Humaines de notre établissement public et de planifier les évolutions de personnel. C'est une source d'information importante pour les agents entrant dans la structure et lors de moment clé dans une carrière. La directrice construit ce document depuis plusieurs mois, à partir des données structurées par la chargée des Ressources Humaines nécessaire à un état des lieux. Ce document se veut le plus précis possible pour répondre aux questions des agents. Il est une base d'informations qu'il sera nécessaire de faire évoluer au fil des projets et des évolutions du SIVSC.

Il sera communiqué aux agents lors des entretiens annuels fin 2024 et début 2025 afin que chacun dispose d'un exemplaire, il sera également affiché dans le couloir du SIVSC.

- **Présentation du nouveau site internet :**

Le nouveau site sera hébergé par Intra Muros afin de pouvoir utiliser certaines fonctionnalités qui permettent une meilleure visibilité des services, une mise en valeur de l'organisation des compétences gérées et une visualisation de l'agenda actualisé.

Nous avons fait le choix d'un site avec des photos et des illustrations dynamiques pour présenter nos actions.

- **Nouveau règlement du Centre de Loisirs :**

Depuis plusieurs mois, le Centre de Loisirs pointe qu'un nouveau cadre est nécessaire sur les questions relatives aux transports, aux réservations et à l'organisation interne durant les grandes vacances. A la suite de différents échanges, la directrice du Centre de Loisirs propose un nouveau règlement qui mérite l'approbation des élus.

Les règles de réservation sont modifiées afin d'éviter les annulations durant les périodes de vacances, période où les demandes d'accueil sont importantes.

Les demandes de transports sont possibles si elles sont liées à des difficultés de déplacement des parents et non pour des raisons de confort. Une limitation aux communes éloignées (Vions, Conjux et St Pierre de Curtille) est également donnée en priorité.

Le Centre de Loisirs sera désormais fermé la première quinzaine d'Août, soit deux semaines consécutives, car le taux de fréquentation est bas la première semaine d'Août et la seconde est une période de fermeture habituelle.

Cela évitera les roulements d'absence des animateurs permanents sur une période de travail importante et facilitera l'organisation des départs en séjour pour apporter plus de stabilité à l'équipe avec l'embauche de peu de saisonniers.

- **Validation des deux comptes rendus des Conseils Syndicaux du 30 Septembre et du 14 Octobre 2024**

Validée à l'unanimité

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Christiane MOUCHET (RUFFIEUX)

- **Approbation du Nouveau Règlement Intérieur du Centre de Loisirs.**

Votée à l'unanimité

- **Ecriture de régularisation suite au passage à la nomenclature M57 concernant les amortissements du bâtiment Siège du SIVSC**

Dans une démarche d'amélioration et de consolidation de la qualité comptable, une collaboration avec les équipes du SGC d'Aix les Bains, une analyse approfondie, documentée et circonstanciée de la comptabilité et les anomalies révélées à ce jour nécessitent la mise en œuvre du dispositif suivant.

Considérant l'erreur suivante :

Les immobilisations imputées au 217318 "Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Constructions - Bâtiments publics" ne font pas partie des immobilisations obligatoirement amortissables.

L'immobilisation 2008/SIEGE SIVSC a été intégrée en 2019 dans l'actif du SIVSC (valeur de l'immobilisation intégrée : 358.076,50 et valeur des amortissements intégrés : 10.041,00).

L'amortissement de l'immobilisation a été poursuivi par le SIVSC alors que rien ne l'y contraignait. De plus, la durée d'amortissement n'a à aucun moment été fixée par le conseil syndical.

Dans la mesure où cette annuité d'amortissement est non négligeable (11.936 € chaque année), et impacte la section de fonctionnement, il semblerait souhaitable de cesser d'amortir cette immobilisation et de corriger les amortissements constatés par le SIVSC (35.808 €).

Sur conseil du conseiller au décideurs locaux, il est proposé de reprendre l'intégralité des amortissements constatés par une opération d'ordre non budgétaire autorisée par délibération. Ce bien ne sera plus amorti.

La nomenclature M57 prévoit que les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs doivent être effectuées par opérations d'ordre non budgétaires justifiées par une décision de l'assemblée délibérante lorsque le compte 1068 est mouvementé.

Il est donc nécessaire d'enregistrer les opérations d'ordre non budgétaire suivantes :

- Reprise des amortissements constatés par le SIVSC : Débit du compte 2817311 et par crédit 1068 pour 35.808 €.
- Reprise des amortissements de subvention : débit 1068 par crédit 13918 pour 20908 €.
- Correction de l'imputation de la subvention pour tenir compte du caractère non amortissable de l'immobilisation : débit 1318 par crédit 1328 pour 156 800 €.

Cette écriture de régularisation doit être autorisée par une décision de l'assemblée délibérante.

**Votée à l'unanimité**

- **Modification des cadences et comptes d'amortissement**

La loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant disposition budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales rend obligatoire l'amortissement des biens des collectivités locales de plus de 3 500 habitants. Il appartient donc au Comité syndical de fixer les modalités de ces amortissements.

Il est proposé au Comité de définir la durée d'amortissement des biens et des subventions attachés à ces biens.

La proposition est la suivante :

<b>BIENS</b>	<b>NOMBRE D'ANNÉES</b>
<i>Compte 203, 205, 208</i> <i>Frais d'étude, logiciels, autres immobilisations incorporelles</i>	2 ans
<i>Compte 21735 - Installation générale, agencements, aménagements des constructions.</i>	8 ans
<i>Compte 21758 - Autres installations</i>	8 ans
<i>Compte 21783 - Matériel de bureau</i>	5 ans
<i>Compte 21783 - Matériel informatique</i>	3 ans
<i>Compte 21784 - Mobilier</i>	10 ans
<i>Compte 21788 - Autres immobilisations corporelles</i> Petit matériel (montant inférieur à 500 €) Autres biens	3 ans 10 ans
<i>Compte 2182 - Véhicules légers</i>	6 ans
<i>Compte 2158 - Matériel et outillage technique</i>	8 ans
<i>Compte 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	15 ans
<i>Compte 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique</i> Matériel de bureau Matériel informatique	5 ans 3 ans
<i>Compte 2184 - Mobilier</i>	10 ans
<i>Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles</i> Petit matériel (montant inférieur à 500 €) Autres	3 ans 10 ans

Les subventions seront amorties dans les mêmes conditions que les biens auxquels elles se rattachent.

**Votée à l'unanimité**

Cependant après vérification le compte suivant ne doit pas être nécessaire créé

<i>Compte 21735 - Installation générale, agencements, aménagements des constructions.</i>	8 ans
---	-------

Aucune modification n'est donc nécessaire, la délibération ne sera donc pas transmise.

- **Construction du plan financier du Festival « Tout l'amour !?... » et demande de subvention du dispositif LEADER**

Un comité d'actions culturelles de Chautagne a été créé par le SIVSC au printemps 2024 et a permis la création du Festival « Tout l'amour !?... » pour lequel une subvention sur le dispositif LEADER a été sollicitée.

Pour rappel : Le festival se déroulerait en 2 temps avec une première partie pour la diffusion des spectacles autour de la St Valentin 2025. Des animations seront proposées lors de la semaine. La deuxième partie se déroulera sur le premier semestre 2025 avec nos partenaires et des compagnies proposant des ateliers de médiation artistiques à destination de publics de tous âges (EHPAD, adultes, jeunes, enfants). Ces médiations assurées par des artistes avec les habitants permettront de montrer que la complexité de la relation amoureuse n'est pas contemporaine.

Ces sujets du couple, des liens humains, du sentiment amoureux en lien avec la parentalité sont au cœur du projet de territoire du Syndicat Intercommunal à vocation sociale de Chautagne qui porte ce projet.

Animations dans les bibliothèques, au Relais Petite Enfance, à la crèche « Les Lutins » et à la Micro Folie durant son itinérance.

Le Plan de Financement est le suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles</b>			
Postes de dépense ( <i>insérer des lignes si nécessaire</i> )	Montant (HT)	Etat d'avancement (devis, marché public,..)	% du montant total
Spectacles	5 140	5 représentations	17.3%
Médiations	11 182.40	Médiation jeunes Compagnie impro PDG (3 interventions), Médiations EHPAD : Mosaïque  Médiations Adulte théâtre Pas Sage / 6 mois	34.3%
Concerts	2 525	2 concerts Interventions EHPAD  concert Swing in love	7.7%
Locations matériels	2 160		6.6%
Restaurations et hébergements artistes	1 431.11		4.4%
Frais salariaux : Coordination : 60h Communication 60h et médiateur culturel : 60h + OCS	6 645.60 + forfait 20% :  1 329.12		24.5%
Support de communication	1 660		5.2 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 073.23</b>		100%

## Pour assurer le programme suivant :

### 08/02 Inauguration à 19H30

Puis Théâtre « Préliminaires » Compagnie Marguerite de Savières (en présence de l'auteur Jean Pierre MARTINEZ) à Ruffieux

14/02 Théâtre « Le plaisir de rompre » Compagnie Marguerite de Savières au Château de Pomboz à Saint Pierre de Curtille

15/02 Bal/Concert de la St Valentin à Chindrieux

21/02 Théâtre « Trois ruptures » Théâtre pas Sage à Vions

22/02 Concert « Swing in Love » Compagnie Philomène à Vions

27/02 Salon de thé / concert EHPAD de Chindrieux

06/04 « De l'amour » Compagnie théâtre La Chrysalide

lors du repas des Aînés à Chindrieux

10/04 Conférence et témoignages « L'amour n'a pas d'âge » à Serrières en Chautagne.

24/04 Salon de thé / concert EHPAD de Chindrieux

05/06 Conférence « Prendre soin de son couple » à Ruffieux.

Du 09/06 au 15/06 Semaine de restitution des médiations et clôture.

### Médiations de Janvier à Juin 2025 :

Public Adolescent : arts plastiques

Public Adolescent / Adulte : catalogue de saynètes théâtrales

Public Personnes Agées / Enfants : mosaïque

## Ressources prévisionnelles

Ressources <i>(insérer des lignes si nécessaire)</i>	Montant (HT)	Etat d'avancement (identifié / sollicité / obtenu)	% du montant total
Etat (DETR, DSIL..)			
Conseil Régional			
Département	6 000 dont uniquement 5 780.38 concernant le projet LEADER	Sollicité réponse en décembre 2024	18.02%
Communauté de communes			
Communes			
Autres : préciser			
Participation du secteur privé			
Recettes générées par le projet			
Autofinancement	1 292,85		4.04 %
FEADER (=LEADER)	25 000		77.94 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 073.23</b>		

Si le financement LEADER (sollicité à hauteur de 77,94% du budget total) n'atteint pas le montant attendu, le SIVSC s'engage à augmenter sa part d'autofinancement pour garantir un projet culturel adapté.

### Votée à l'unanimité

- **Démarches et financement de la Micro-Crèche de Saint Pierre de Curtille :**

Suite à l'étude du projet de construction d'une micro-crèche sur Saint Pierre de Curtille et des différentes estimations des travaux qui ont été soumis par le cabinet ICMArchitectes lors de la réunion du 15 Novembre 2024, des demandes de subventions auprès des établissements financeurs tels que la CAF et le département de la Savoie seront nécessaires.

Pour avancer, un plan de financement précis sera élaboré d'ici le début d'année 2025.

Dans ce cadre, il est nécessaire que le président puisse solliciter tous les dispositifs visant une subvention et notamment dans le cadre du Plan forêt-bois 2023-2027 de la Région, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), ainsi que les aides du département sur ce volet bois.

De la même manière, il est nécessaire que le président puisse solliciter toutes subventions permettant la concrétisation de cette construction de micro-crèche.

### Votée à l'unanimité

### Questions diverses :

Une **réunion pour la création d'une ludothèque** sous forme associative sur Serrières en Chautagne.

Les parents sont souvent des parents ayant des liens avec le Centre de Loisirs.

Le prêt de jeux et les soirées jeux en famille pourraient être une proposition supplémentaire pour soutenir le lien social entre les familles du territoire, ce qui nous est demandé dans le cadre de la CTG.

La directrice, présente à cette réunion, a proposé l'utilisation de l'Espace Jeunes comme lieu de rencontre et de stockage pour cette ludothèque. Après échanges avec les élus, cette proposition est validée après rédaction d'une convention de mise à disposition des locaux et de proposition d'animations et de prêt de jeux de proximité (itinérance pour les communes éloignées de Serrières)

L'association doit rencontrer l'ALCC pour échanger sur les possibilités de partenariat notamment pour le prêt du matériel pour permettre une itinérance de la ludothèque.

Les **Vœux du SIVSC** se dérouleront le jeudi 23 Janvier à Conjux dans l'espace dédié à la Micro Folie qui sera présente, sur la commune, à cette période.

Levée de séance à 21H